



RCS : NANCY

Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00551

Numéro SIREN : 420 400 301

Nom ou dénomination : 4 F

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2017 sous le numéro de dépôt 2838

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

SCP BERTAUD CALLET

3 rue Saint-Julien
54000 Nancy

V/REF :

N/REF : 98 B 551 / 2017-A-2838

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 07/06/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 28/04/2017
- Démission de co-gérant

Concernant la société

4 F
Société à responsabilité limitée
6 - 8 rue Sergent Blandan
54000 Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-2838 le 07/06/2017

R.C.S. NANCY 420 400 301 (98 B 551)

Fait à NANCY le 07/06/2017,

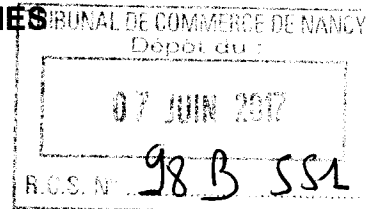
LE GREFFIER ASSOCIE



SARL « 4 F »
Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 €
6-8 Rue Sergent Blandan - 54000 NANCY
RCS NANCY B 420 400 301

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

EN DATE DU 28 AVRIL 2017



L'an deux mil dix-sept,
Le vingt-huit avril,
A quinze heures trente,

Les associés de la Société 4F, SARL au capital de 300.000 €, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont représentées :

- La Société Civile CHRONO, représentée par Monsieur Igor FOSSEUX
associée porteur de 780 parts
- La SARL INFINITY, représentée par Monsieur Igor FOSSEUX
associée porteur de 570 parts

Ensemble porteurs des MILLE TROIS CENT CINQUANTE PARTS, ci 1.350 parts
qui constituent l'intégralité du capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Igor FOSSEUX - cogérant - lequel constate que tous les associés sont régulièrement représentés et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un cogérant
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur Jean-Luc MOEHREL, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué par lettre remise en mains propres en date du 10 avril 2017, est absent.

Monsieur Nicolas FOSSEUX, cogérant, confirme sa démission de ses fonctions de cogérant avec effet à compter de ce jour.

Le Président met alors aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Nicolas FOSSEUX de ses fonctions de cogérant de la société avec effet à compter de ce jour. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et elle décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quarante-cinq et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal a été établi et signé par les participants.

Igor FOSSEUX

Nicolas FOSSEUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Igor FOSSEUX', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicolas FOSSEUX', written over a horizontal line.